

**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR***Liberté
Égalité
Fraternité***SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE****Sous-direction de l'éducation routière et du permis****Bilan annuel 2025 des agressions commises envers les IPCSR, DPCSR et examinateurs**

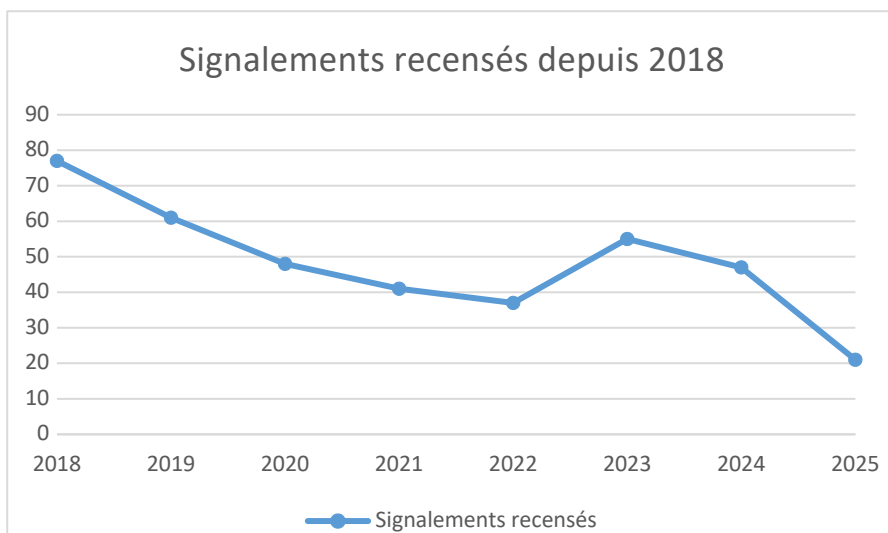
En 2025, la tendance engagée en 2024 se confirme, avec une nette diminution des signalements d'agressions (47 à 21). Cette baisse est largement portée par le recul très significatif des agressions visant les femmes (- 81 %).

L'analyse des 21 signalements reçus par le bureau des ressources et de la formation (BRF) met en évidence plusieurs points :

- La région Hauts-de-France est la région la plus exposée, avec 4 signalements ;
- A la différence de 2024, les hommes sont davantage touchés que les femmes, représentant 71 % des victimes. Les auteurs d'agressions demeurent très majoritairement des hommes (90 %) ;
- Les faits surviennent systématiquement le jour même de l'examen ;
- Les interventions de sécurité des IPCSR constitue le principal motif de ces agressions (48%) ;
- 81 % des agents concernés ont procédé à un dépôt de plainte ;
- L'ensemble des demandes de protection fonctionnelle a reçu une suite favorable (10/10).

Évolution du volume des agressions depuis 2018

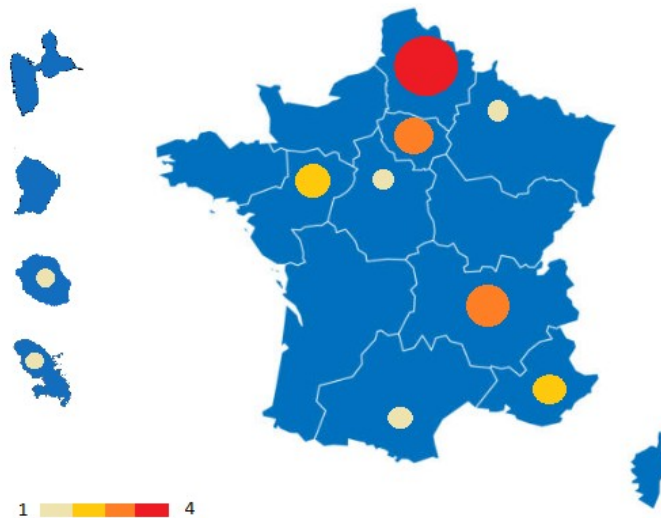
En 2025, 21 cas ont été signalés à la DSR, sur un total de 1 270 IPCSR, 105 DPCSR et 2 190 566 examens, toutes catégories confondues.



Les données mettent en évidence une évolution très favorable de la situation depuis 2018, avec une courbe en quasi constante diminution, passant de 77 à 2018 à 21 en 2025, **soit une baisse de 73 %.**

Répartition géographique par région

La région des Hauts-de-France est la plus représentée avec 4 signalements, **elle devance l'Île-de-France, qui occupait la première place en 2024**, et qui se retrouve désormais en deuxième position avec 3 signalements, **à égalité avec la région Auvergne Rhône-Alpes.**



Les autres agressions ont eu lieu dans les régions suivantes : Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur, et représentent 19% des signalements.

Typologie et caractéristiques des agressions

- 91 % d'agressions verbales, soit 19 cas ;
- 9% d'agressions physiques, soit 2 cas ;

Les agressions physiques constituent une part minoritaire du phénomène.

- 90% des agresseurs sont des hommes ;
- 81 % des auteurs d'agression sont des candidats ;
- 19% sont des enseignants de la conduite ;
- 90% des agressions surviennent lors d'un examen pratique.

Les épreuves de la catégorie B concentrent 67 % des faits, suivies de la catégorie CE avec 23%, les autres catégories demeurant marginalement concernées.

Les motifs menant aux agressions sont répartis comme suit :

- 10 cas sont liés à une intervention de sécurité durant l'examen ;
- 3 cas sont liés à des conditions de recevabilité du candidat ;
- 3 cas sont liés à un retard du candidat ;
- 1 cas est lié à une contestation des modalités d'organisation de l'épreuve ;
- 1 cas est lié à un échange avec l'enseignant accompagnateur ;
- 1 cas est lié à une incompréhension des instructions par le candidat ;
- 1 cas s'est produit lors d'un entretien administratif relatif à une suspension pour fraude.
- Dans 1 cas, l'origine de l'agression n'a pas pu être déterminée.

Typologie des agressions et des auteurs

	2023	2024	2025
Agressions verbales	52	44	19
Agressions physiques	3	3	2
Agresseurs de sexe masculin	51	41	19
Agresseurs de sexe féminin	4	6	2

Il a été constaté l'émergence d'une pratique consistant à filmer les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière lors du déroulement des épreuves pratiques, en vue de la diffusion des images sur les réseaux sociaux.

Conformément à l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, la DSR a appelé la vigilance des BER sur cette pratique et a fait relayer, par leur intermédiaire, une communication auprès des établissements de la conduite de chaque département rappelant le cadre réglementaire.

Les victimes

Les victimes sont à 71 % des hommes, contrairement à l'an dernier où les femmes étaient majoritaires.

Nombre de victimes selon le sexe sur la période 2023-2025

	2023	2024	2025
Victimes hommes	23	13	15
Victimes femmes	32	31	6

Profil des victimes selon l'ancienneté professionnelle en 2025

Ancienneté professionnelle	Nombre de victimes
0-3 ans	3
3-7 ans	1
+7 ans	17

Suites données aux agressions**a) Actions engagées par les agents**

86 % des agents victimes d'une agression procèdent à un dépôt de plainte, le plus souvent, accompagné de leur hiérarchie, ce qui traduit une appropriation croissante des dispositifs de protection.

En 2025, 5 demandes de protection fonctionnelle adressées à la DLPAJ ont été accordées concernant 2 cas d'outrages et 3 cas de menaces, incluant systématiquement la prise en charge d'un avocat.

9 % des victimes ont effectué une demande pour obtenir un soutien psychologique.

b) Actions de l'administration déconcentrée

En 2025, 12 arrêtés d'interdiction temporaire de se présenter aux épreuves pratiques du permis ont été pris à l'encontre de candidats.

Concrètement, cette mesure entraîne pour le candidat, le blocage de l'accès à la réservation d'examen sur la plateforme rendez-vous permis sur l'ensemble du territoire national, pour la durée prévue par l'arrêté préfectoral.

c) Actions mises en œuvre par la DSR depuis 2023

Depuis 2023, la DSR a engagé un ensemble cohérent de mesures visant à prévenir les agressions et à mieux protéger les agents, notamment :

- La refonte des instructions en vigueur ;
- La délégation de crédits visant à sécuriser les centres d'examen (voir ci-dessous, antérieur à 2023)
- L'intégration explicite des sanctions encourues dans les convocations à l'examen ;
- L'évolution du discours d'accueil, précisant dès l'amont de l'épreuve que le résultat sera transmis via RVDP ;
- L'élaboration d'un module de formation spécifique « protection des agents » dispensée en formation continue et initiale ;
- La conception et la diffusion d'une nouvelle campagne nationale d'affichage auprès des services déconcentrés ;
- L'expérimentation d'un dispositif d'alerte du travailleur isolé (DATI) dans 4 départements.

Sécurisation des centres d'examen

Les services déconcentrés peuvent solliciter un audit de sécurité auprès du référent de la police nationale ou de la gendarmerie nationale afin de déterminer leur besoin en matière de sécurisation.

La réalisation de travaux de sécurisation, permettant l'installation de systèmes de vidéo-protection et d'alarmes anti-intrusion, ainsi que la réparation et mise en place de clôtures dans sept centres d'examen du permis de conduire.

En 2025, 121 043,00 € ont été alloués pour la sécurisation des centres.

Perspectives pour l'année 2026

Pour l'année 2026, plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà identifiés :

- La diffusion d'un livret de prévention à destination de l'ensemble des agents ;
- Une expérimentation du dispositif d'alerte a eu lieu à Paris depuis l'automne 2025 et une expérimentation a été lancée dans deux départements (93 et 72) avec Orange au printemps 2026 permettant l'utilisation d'un bouton d'alerte sur la tablette.

Ces actions viendront compléter des mesures désormais pérennes, telles que la formation continue à la prévention des agressions, la réalisation d'un bilan annuel d'analyse des situations recensées et la sécurisation progressive des centres d'examen, appuyée par des audits ciblés et une mobilisation dédiée de crédits.